



## Loi et libertés et responsabilités des Universités suite...

### La loi est votée

### La mascarade continue.

Suite au vote de la loi, le MESR convoque les organisations syndicales pour la suite : décrets d application priorités budgétaires pour le PLF 2008. La Ferc-Cgt a été reçue hier soir.

Peu d'informations ont filtré de cette rencontre, le ministère procédant comme pour la loi ; « Nous sommes dans une phase de réflexion, les décrets ne sont pas écrits, qu'elles sont vos propositions (!) ». Malgré tout, un CNESR est prévu lundi prochain 17 septembre pour étudier les décrets électoraux !

La Ferc-Cgt, tout en rappelant son opposition à la loi comme l'ensemble de la communauté universitaire et scientifique, voir « l'appel des cordeliers », n'est pas rentrée dans la logique proposée par le ministère.

Pour autant, ce qui nous a été affirmé comme sûr :

- aucune suppression d'emploi par non-renouvellement de départ en retraite mais Zéro création dans l'Enseignement Supérieur comme dans la Recherche,
- pas d'augmentation de salaire ni de revalorisation des grilles mais éventuellement des primes, en particulier au mérite, à partir d'une « ligne budgétaire catégorielle » des plus floues et des dispositifs d'intéressement le tout laissé à la discrétion complète des présidents d'université et de leur conseil d'administration,
- la haute main des présidents d'université sur le recrutement d'enseignants au travers des comités de sélection nommés « remplaçant » des commissions de spécialistes élues,
- la remise en cause du statut de 1984 des enseignants-chercheurs avec la modulation généralisée des services,
- rien non plus pour résorber la précarité.

C'est pourquoi la FERC s'engage à tout faire pour la mobilisation, appelle à des Assemblées Générales dans les Universités et Établissements, dans l'unité quand c'est possible, et à faire signer l'appel des Cordeliers pour l'abrogation de la loi « Libertés et Responsabilités des Universités ».

Montreuil, le 13 septembre 2007